

ALERTE N° 6 - LA MÉDIATION SE POURSUIT

Nous avons travaillé d'arrache-pied toute la fin de semaine pour boucler les négociations, avec l'aide du médiateur spécial, William Kaplan, et du directeur général du Service fédéral de médiation et de conciliation, Guy Baron.

Objectif non atteint

Malgré tous nos efforts, et l'aide des deux médiateurs, nous ne sommes toujours pas arrivés à conclure des ententes de principe à l'intention des deux unités de négociation.

Prolongation du préavis : Maintien des conditions d'emploi

À la demande des médiateurs, les parties ont acceptés de retarder de 24 heures l'application du préavis de 72 heures, conformément au paragraphe 87.2 du *Code canadien du travail*. Par conséquent, le moyen de pression est reporté à minuit une (0 h 1), le mardi 30 août. Les modifications aux conditions d'emploi sont aussi reportées de 24 heures. Les conventions collectives restent en vigueur.

Notre détermination est la même depuis le début des négociations : nous voulons négocier des conventions collectives qui répondent aux besoins des travailleurs et travailleuses des postes et qui améliorent les services à la population.

Solidaires et déterminés!



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco
Négociateur en chef – unité des FFRS

scfp 1979 /jl sepb 225
2015-2019/Bulletin n° 173

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue